

# Communiqué de presse

LIEU & DATE : Bruxelles, le 28 novembre 2005

PERSONNE DE CONTACT : Robert Peirce, Partner PricewaterhouseCoopers  
Tel.: 02/710.72.22, E-mail: [robert.peirce@pwc.be](mailto:robert.peirce@pwc.be)

OU: Rudy Hoskens, Director PricewaterhouseCoopers  
Tel: 02/710 43 07, E-mail: [rudy.hoskens@pwc.be](mailto:rudy.hoskens@pwc.be)

OU: Saskia Rademakers, Marketing & Communication  
PricewaterhouseCoopers  
Tel.: 02/710.72.48, E-mail: [saskia.rademakers@pwc.be](mailto:saskia.rademakers@pwc.be)

## **61% des entreprises belges sont victimes d'actes de criminalité économique**

**Les délits économiques sont 16% plus nombreux en Belgique que la moyenne mondiale**

**Selon une étude de PricewaterhouseCoopers, 61% des entreprises belges ont été victimes de la criminalité économique ces deux dernières années. Ceci représente 29% de plus qu'il y a deux ans et 16% de plus que la moyenne mondiale. Pourtant, les entreprises ont le sentiment que la fraude a été moins importante, sans doute parce qu'elles font confiance à leur système de contrôle interne et de limitation des risques. L'impact financier pour les entreprises se chiffre en moyenne à 600 000 euros en Belgique. Il existe en outre des coûts indirects dus à la dégradation des relations commerciales, à la démotivation du personnel et à la détérioration de la réputation de l'entreprise. Un tiers des délits sont toujours découverts par hasard, un constat qui doit faire réfléchir. La criminalité économique frappe tous les secteurs. Les coupables sont généralement de sexe masculin, âgés de moins de 40 ans, de formation supérieure et actifs dans l'entreprise où ils commettent la fraude.**

Dans le cadre de cette étude bisannuelle, 3 634 entreprises de 34 pays, dont la Belgique, ont été interrogées entre mai et septembre 2005. L'étude a été menée en collaboration avec l'université Martin-Luther en Allemagne.

“La hausse du nombre de délits économiques dont il est fait état dans l'étude a de quoi inquiéter. Les entreprises ont un faux sentiment de sécurité à ce sujet. Il y a davantage d'entreprises signalant des délits financiers et le nombre de ceux-ci ne cesse d'augmenter. Toutefois, dans la plupart des cas, les entreprises décèlent encore la fraude par hasard”, fait remarquer Robert Peirce, Assurance Partner chez PricewaterhouseCoopers en Belgique. “ Les délits économiques ne sont plus un phénomène qui peut être ignoré. Les entreprises se doivent de renforcer leurs contrôles non seulement pour prévenir les pertes financières directes mais aussi pour ne pas porter préjudice à leur image de marque, ne pas démotiver leur personnel et ne pas compromettre les relations avec leurs clients, fournisseurs et partenaires.”

La fraude, où et comment ?

La hausse de 29% ne signifie pas nécessairement que les délits sont plus nombreux. En effet, les actes de fraude sont aujourd'hui plus souvent identifiés grâce à une régulation plus stricte du marché, à l'introduction de meilleurs systèmes de contrôle interne et à l'attention qui est portée sur une meilleure gouvernance.

Plus l'entreprise est grande, plus les activités frauduleuses sont nombreuses. Dans le monde, 62% des grandes entreprises (> 5000 travailleurs) en ont été les victimes ces deux dernières années, contre 36% des entreprises de taille plus réduite (< 200 travailleurs).

A l'échelle mondiale, le nombre de cas de fraude rapportés a progressé dans toutes les catégories, la corruption (+71%), le blanchiment d'argent (+133%) et la présentation inexacte des résultats financiers (+140%) enregistrant les progressions les plus fortes.

En Belgique, le détournement d'actifs ou le vol constitue la forme la plus fréquente de fraude (29%). La présentation inexacte des résultats financiers (21%) et l'escroquerie (16%) suivent à la deuxième et à la troisième place. La corruption et la falsification représentent respectivement 11% et 10% des cas. La catégorie « présentation inexacte des résultats financiers » enregistre la plus forte croissance (500%). Les entreprises cotées en bourse ont signalé 15 cas de délit d'initié.

77% des entreprises belges interrogées ont été victimes d'un vol ces deux dernières années. L'escroquerie, les falsifications et la présentation inexacte des comptes financiers arrivent chez nous en deuxième, troisième et quatrième position, avec respectivement 51%, 32% et 26%.

La perception qu'ont les entreprises de la survenance des fraudes est étonnante. De nombreuses organisations pensent avoir déjoué le risque de fraude grâce à l'introduction de contrôles complexes et se sentent dès lors à l'abri. En Belgique, les entreprises en sont moins sûres. Plus de 50% des entreprises ayant participé à l'enquête craignent être les victimes d'actes frauduleux dans les 5 prochaines années.

Le coût de la criminalité économique

Globalement, plus de 10% des petites entreprises estiment les pertes directes dues à la fraude ces deux dernières années à plus d'1 million de dollars. Pour 6% des grandes entreprises, ce montant atteint 10 millions de dollars. Il y a de surcroît les dommages indirects qui semblent plus élevés pour les petites entreprises que pour les grandes. 43% des entreprises interrogées font état d'une détérioration de l'image de marque, 42% signalent une dégradation des relations commerciales et 54% notent une diminution de la motivation du personnel. Les dommages indirects sont bien entendu plus importants lorsque l'incident est porté à la connaissance de la presse et des médias. La fraude hypothèque les résultats des grandes entreprises et constitue même une menace pour l'avenir des petites entreprises.

Pour la Belgique, les pertes directes moyennes s'élèvent à 600 000 euros. Seulement 31% des entreprises belges confient avoir subi des dommages indirects. Les répondants citent la démotivation du personnel et la détérioration des relations commerciales comme la principale forme de dommages indirects (tous les deux 46%). Ils sont 31% à déclarer que leur réputation et leur image de marque ont été salies.

Qui sont les escrocs ?

Que les escrocs fassent partie du personnel est une pilule amère à avaler. Mais ce n'est pas étonnant car celui qui fait partie d'une entreprise est parfaitement au courant des points faibles de son organisation. Toutefois, les travailleurs sont moins tentés de tromper leur employeur lorsqu'ils s'identifient à l'entreprise et à la marque pour laquelle ils travaillent. Pour qu'une personne soit en mesure de commettre des malversations, il faut que trois conditions soient réunies:

- l'individu a besoin d'un motif ou d'un incitant, comme un style de vie qu'il ne peut se permettre ;
- l'occasion doit se présenter ;
- l'individu doit être en mesure de rationaliser la raison de commettre son délit ou en d'autres mots, de se donner de bonnes raisons de le faire.

“Bien que la fraude soit détectée de plus en plus souvent, il y aura toujours des individus qui auront un motif ou un incitant déterminé pour commettre une fraude et qui trouveront un point faible dans l'organisation pour le faire. Les entreprises ne doivent pas laisser leur attention se relâcher et doivent surveiller en permanence leur système de détection et veiller à la loyauté de leur personnel. Il ne sera sans doute pas possible d'éliminer la criminalité économique mais une entreprise peut au moins créer un environnement où les comportements déloyaux sont découragés,” souligne Rudy Hoskens, directeur et responsable du département Dispute Analysis & Investigations chez PwC Belgique.

L'escroc belge typique est un homme (dans 88% des cas), âgé de moins de 40 ans (74%) et possédant au moins un diplôme (44%). Bien que la fraude survienne dans toutes les couches du personnel, il faut relever que des membres de la direction sont impliqués dans plus d'un quart des cas.

L'efficacité des contrôles

34% des délits économiques commis dans le monde sont encore découverts par hasard. Ce pourcentage est étonnamment élevé lorsqu'on sait que les répondants sont convaincus que le nombre de cas diminue grâce à leurs systèmes de contrôle interne et de maîtrise des risques. Parmi ces systèmes, c'est surtout le contrôle interne qui est considéré comme efficace (28%). Les autres mesures visant à déceler la fraude, comme le contrôle du respect des lois, la sécurité interne, l'introduction d'un 'hot line' pour informateurs, les formations en gestion des risques et une rotation régulière du personnel donnent des résultats nettement moins bons. L'étude indique toutefois qu'un bon système de détection et de contrôle des actes de fraude doit être une combinaison de différents éléments.

Lorsqu'une entreprise a vent d'une fraude, elle doit réagir pour dissuader les autres fraudeurs potentiels et pour montrer aux différents groupes d'intérêt que de tels comportements ne sont pas tolérés. En Belgique, 73% le font en procédant à une enquête interne et 79% en informent le Conseil d'administration. De nombreuses entreprises font appel à des enquêteurs externes comme des réviseurs et des avocats. Un peu plus de 70% des entreprises belges recourent à des instances de maintien de l'ordre après enquête interne et/ou externe.

La fraude entraîne généralement le licenciement du coupable (81%) ainsi que des poursuites au pénal (47%) ou au civil (27%). Mais les membres de la direction sont souvent un peu moins sanctionnés que les autres membres du personnel, alors qu'ils provoquent généralement des dommages plus importants que les autres fraudeurs. Cette situation s'explique par le préjudice porté à l'image de marque ou la réputation de l'entreprise, la démotivation du personnel, la mise en doute de la compétence ou de la qualité de gestion de la direction et le fait que la direction soit écartée de l'exercice de ses fonctions. De par expérience, PricewaterhouseCoopers indique qu'outre une politique de sanction consistante, les risques d'être pris et le respect pour l'entreprise sont plus importants pour éviter la fraude qu'une sanction sévère.

75 % des victimes d'actes de fraude ne réussissent pas à récupérer une partie des avoirs perdus. Il est dès lors surprenant que seulement 33% contractent une assurance contre la criminalité économique.

#### La criminalité économique dans le futur

Dans le monde entier, les entreprises qui ont déjà subi une fraude sont sceptiques quant à leurs chances de ne plus en être victimes. 90% des entreprises n'ayant subi aucune escroquerie ne pensent pas y être confrontées à l'avenir. Ce pourcentage tombe à un peu plus de 50% pour les entreprises qui en ont déjà été les victimes. En Belgique, de nombreuses entreprises s'estiment très satisfaites des mesures qu'elles ont implémentées afin de se soustraire aux délits financiers. Leur intention d'améliorer ces mesures dans les deux années à venir est dès lors très faible.

Le département « Dispute Analysis & Investigations (DA&I) » de PwC est actif dans 63 pays, compte près de 1 500 collaborateurs expérimentés et s'appuie sur des équipes multidisciplinaires spécialisées pour étudier la problématique de la fraude et des autres délits économiques. Ce département dispense en outre des conseils sur la maîtrise du risque de fraude et traite de litiges de nature diverse. En utilisant notamment la comptabilité légale et en exécutant des études bien ciblées, il peut aider les entreprises à ne pas être confrontées à d'autres pertes économiques, les assister dans le calcul et la récupération des dommages subis et veiller à ce que la continuité des activités soit assurée. Le département DA&I occupe des collaborateurs possédant diverses expertises: réviseurs, juristes, spécialistes en criminalité IT et chercheurs expérimentés issus aussi bien du secteur privé que du secteur public.

# # #

#### Informations pour les rédactions:

\* Définition des termes utilisés dans l'étude de PricewaterhouseCoopers 'Global Economic Crime Survey 2005':

Criminalité ou fraude économique: terme général utilisé pour désigner les activités illégales ou criminelles dans ou à l'encontre d'une organisation. Les activités comportent des avantages financiers ou autres pour le(s) coupable(s).

Détournement d'actifs: le vol d'actifs d'entreprise (de l'argent ou d'autres actifs financiers, des stocks et du matériel) par des managers, des gérants ou travailleurs pour leur propre bénéfice.

Escroquerie: le fait d'abuser d'une position de confiance en utilisant la tromperie pour son propre bénéfice.

Présentation inexacte des résultats financiers: les comptes de l'entreprise sont modifiés ou présentés de façon à ce qu'ils ne montrent pas la véritable valeur ou situation financière de l'entreprise.

Corruption: l'utilisation illégale d'une position officielle à son avantage. Il peut s'agir de la promesse d'un avantage économique ou autre, ou du recours à l'intimidation ou au chantage. Cela peut également faire référence à l'acceptation de telles incitations.

Délit d'initié: en tant que membre du personnel, investir dans des actions sur la base d'informations ne faisant pas partie du domaine public.

Blanchiment d'argent: légitimer les flux d'argent tirés d'activités criminelles en dissimulant leur véritable nature.

Falsification: la copie ou la distribution illégale de faux qui éludent les brevets ou les droits d'auteurs et l'émission de fausse monnaie. L'acquisition illégale d'informations et de secrets commerciaux fait également partie de cette catégorie.

L'étude de PricewaterhouseCoopers 'Global Economic Crime Survey 2005' a été exécutée par TNS-Emnid en Allemagne au nom de PricewaterhouseCoopers et d'éminents criminologues de l'université Martin-Luther.

L'étude a été menée dans 34 pays entre mai et septembre 2005. Plus de 3 634 interviews téléphoniques ont été réalisées auprès de CEO, de CFO et autres directeurs responsables de la prévention et de la détection des délits dans leur entreprise. Plus de la moitié des répondants (52%) sont membres du Conseil d'administration ou du management. 43% exerçaient leur principale responsabilité dans le domaine financier. Les plus importantes entreprises participantes en Belgique occupent plus de 5 000 personnes, tandis que 82% emploient moins de 1000 travailleurs.

Les entreprises ont été sélectionnées de manière aléatoire avec une préférence pour les 1000 plus importantes entreprises d'un pays. Le nombre d'entreprises par pays a été fixé sur la base du PIB de ce pays.

Le rapport complet peut être consulté sur: [www.pwc.com/crimesurvey](http://www.pwc.com/crimesurvey)

Le rapport belge peut être consulté sur: [www.pwc.be](http://www.pwc.be)

Les deux rapports peuvent être obtenus sur simple demande:

- pour les journalistes: auprès de Liesbeth Driesen chez Luna: 02 658 02 93 ou [liesbeth@luna.be](mailto:liesbeth@luna.be);

- pour les autres personnes intéressées: auprès de Valérie Vandenbemden chez PwC: 02 710 71 36 ou [valerie.vandenbemden@pwc.be](mailto:valerie.vandenbemden@pwc.be).